

**Tirages
du 3^{ème}
trimestre
2014**



Résultats des tirages au sort

FONDS CAPI, CFC, CFC II, CFCP, CFC II PROGRÈS, OBJECTIF 10 000 ET OBJECTIF 2 000

MONTANTS DES GAINS PAR DÉPARTEMENTS (€)

Aisne	13 368,36	Moselle	3 643,80
Côte d'Or	4 990,57	Paris	915,60
Eure et Loire	1 830,00	Pyrénées Orientales	4 000,00
Gironde	6 092,38	Savoie	4 554,27
Haut Rhin	11 316,50	Vendée	3 425,95
Haute Marne	7 570,07		
Hérault	9 611,00		
Indre	3 345,05	TOTAL :	138 528,38
Indre et Loire	55 001,49		
Loire Atlantique	3 169,51		
Meurthe et Moselle	5 693,83		

NUMÉROS DES CONTRATS OU TITRES EFFECTIVEMENT REMBOURSABLES

10077331	19002342	19026139	20022370
10102183	19002956	19031100	20041647
10173040	19009053	19032529	30018663
10175186	19010787	19032530	30019516
15026828	19011203	19032531	
16025842	19016037	19032610	
16027632	19016145	19033139	
16027857	19020809	19040265	
16029486	19021947	19040274	
16030340	19021981	19040277	
16030897	19022102	19040307	
16031802	19022202	19040312	
16031959	19023679	19040470	
16034483	19025246	19040617	
19000771	19026063	19040658	

MÉCANISME DES TIRAGES

Les tirages ont lieu publiquement le 20 de chaque mois à Strasbourg ou en tout autre lieu fixé par le Conseil d'Administration en présence d'un Administrateur ou du Directeur Général, ou de tout autre mandataire désigné à cet effet par le Conseil d'Administration. La date du 20 pourra être avancée au 1^{er} jour ouvrable la précédant, afin de tenir compte du fait que les tirages n'ont pas lieu les dimanches, samedis et jours fériés. Un huissier dresse procès-verbal des opérations.

Tarifs Fonds Capi, Compte Fonds Capi (CFC), Compte Fonds Capi Progressif (CFCP), Compte Fonds Capi II (CFC II), CFC II Progrès, Objectif 10 000 et Objectif 2 000 :

Conformément aux conditions générales, paragraphe 1 pour le Fonds Capi, article 9 pour le Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, article 10 pour le Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II «Progrès» et article 11 pour les contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, on utilise trois roues, la première portant les douze premières lettres de l'alphabet (A à L) et les deux autres les chiffres de 0 à 9.

Mises simultanément en rotation une seule fois, les roues font apparaître l'une des 1200 combinaisons possibles de A00 à L99, soit une probabilité égale à 1 chance sur 1200 chaque mois pour chaque contrat.

Les contrats Fonds Capi portant cette combinaison, à jour de leurs versements, sont crédités de la somme prévue par leurs conditions particulières. La Société règle la somme prévue par l'article 9 des conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, celle prévue à l'article 10 des conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II «Progrès», celle prévue à l'article 11 aux porteurs de contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, portant le numéro désigné par le sort, s'ils sont à jour de leurs versements.